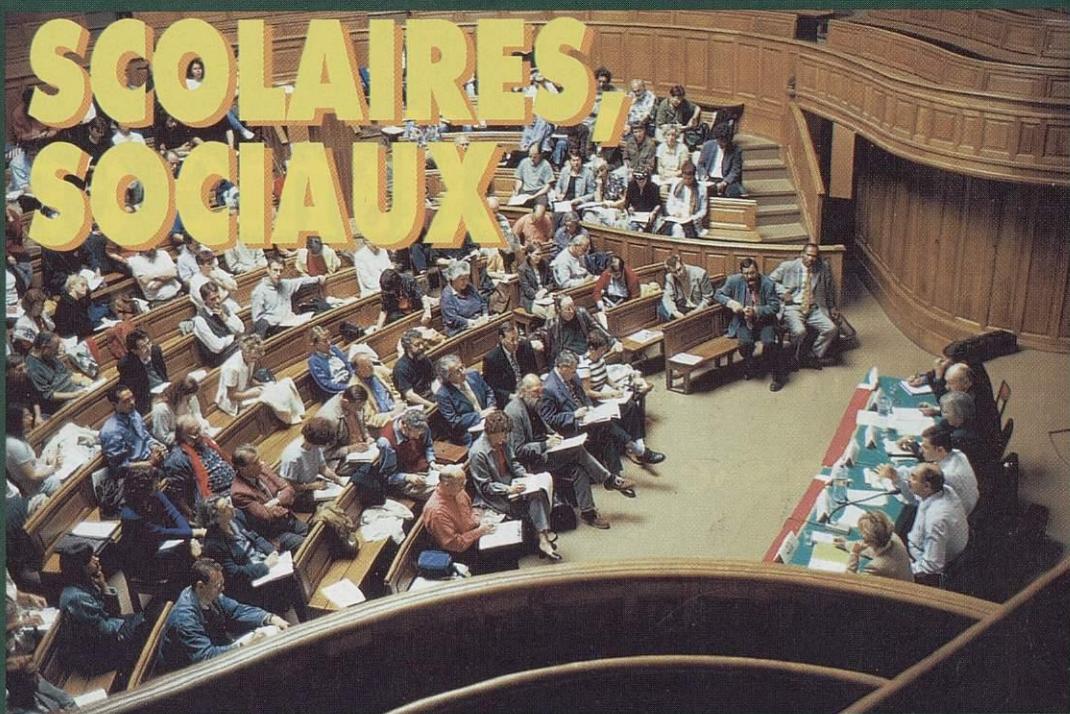


Profession **EDUCATION**

ENJEUX ENJEUX

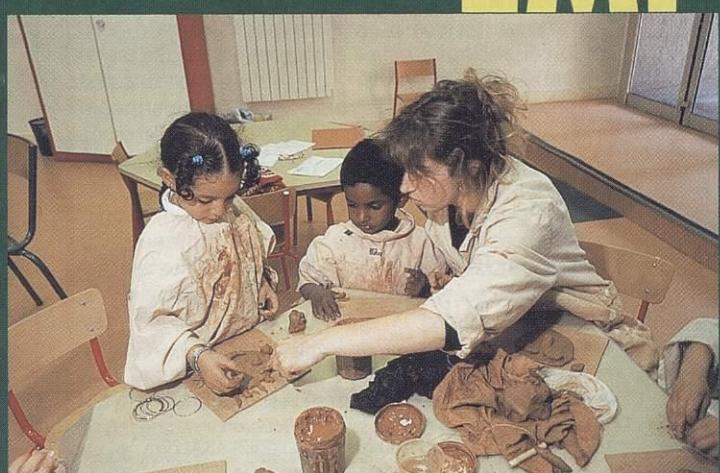
Plusieurs centaines de participants au colloque du Sgen-CFDT sur l'École, Initiatives, page 8

SCOLAIRES, SOCIAUX



DEVOIRS DE VACANCES

pour Claude Allègre.
Des lacunes à rattraper...
Édito, page 3



EMPLOIS JEUNES

Un bilan en demi-teinte

Déjà deux ans que le dispositif est en place. Positif pour l'École et les jeunes, mais des substitutions et trop d'incertitudes demeurent pour leur devenir et leur formation. Quant au droit syndical... Dossier, page 9

Depuis septembre 1997,
un service pour tous

Le Sgen-CFDT sur Internet

- ▶ L'actualité en direct
- ▶ Votre métier
- ▶ Des textes de référence
- ▶ Des renseignements pratiques

Donnez votre avis !

Le syndicalisme en direct

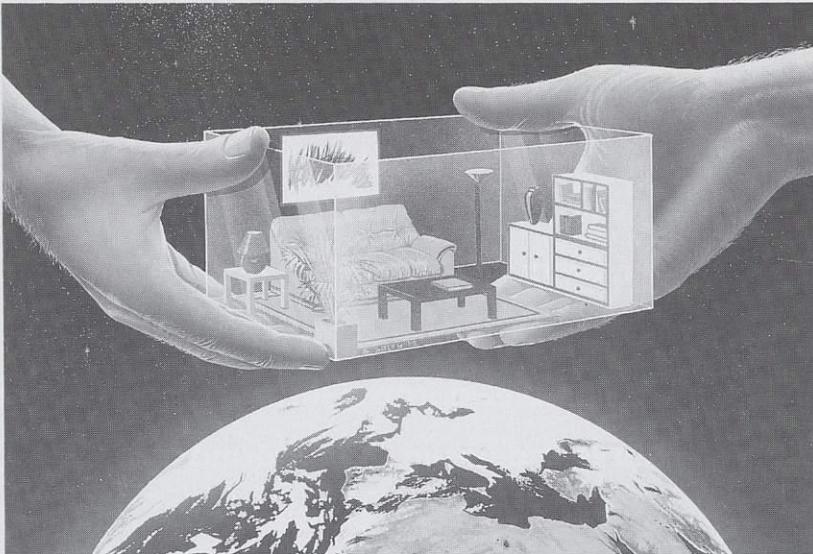
Un site : <http://www.sgen-cfdt.org>
Une adresse électronique : fede@sgen-cfdt.org

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



AGS

Paris

11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 80 20 20

Londres

Tél. : (081) 96175 95

Berlin

Tél. : (49.30) 429 28 65

Prague

Tél. : (42.2) 841 252

Varsovie

Tél. : (48.22) 562 555

Lille

Tél. : 20 315 371

Le Mans

Tél. : 43 23 42 42

Brest

Tél. : 98 20 30 30

Dinan

Tél. : 40 92 09 50

Nantes

Tél. : 40 92 09 50

Troyes

Tél. : 25 79 00 23

Metz

Tél. : 87 30 05 72

Lyon

Tél. : 78 77 54 33

Grenoble

Tél. : 76 62 05 64

Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

Nice

Tél. : 93 64 59 40

Marseille

Tél. : 91 02 62 40

Montpellier

Tél. : 6747 01 09

Carcassonne

Tél. : 68 47 61 61

Tarbes

Tél. : 62 93 55 01

Marmande

Tél. : 53 20 65 65

Guadeloupe

Tél. : (590) 26 72 71

Martinique

Tél. : (596) 57 10 10

Guyane

Tél. : (594) 30 73 70

La Réunion

Tél. : (262) 43 41 72

Mayotte

Tél. : (269) 61 17 17

Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 28 63 33

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

ÉDITORIAL

LES DEVOIRS DE VACANCES DU MINISTRE

L'année scolaire se termine. C'est le temps des bilans, des bulletins scolaires. Le ministre Claude Allègre n'y échappera pas. Le moindre qu'on puisse dire c'est que le ministre a passé – et c'est un euphémisme – une année difficile. À plusieurs reprises, il a été tout proche de l'exclusion. Par son comportement provocateur, ses déclarations à l'emporte-pièce, ses contrevérités, son absence de méthode, il a réussi l'exploit de faire la quasi-unanimité contre lui. Même si le Sgen-CFDT s'est toujours refusé de hurler avec des conservateurs, tout heureux de trouver

l'abandon. Des devoirs de vacances s'imposent.

Il devra tout d'abord s'intéresser à des dossiers sur lesquels il a totalement fait l'impasse. Par exemple, à la formation continue des adultes ou à la mission générale d'insertion (MGI).

Il devra comprendre que le "plus d'adultes" dans les établissements ne peut faire l'économie de plus de personnels Atoss.

Il devra réviser sa copie afin de garantir le droit à la formation de tous les personnels.

Il ne devra pas oublier qu'en aucune façon les aides-éducateurs ne peuvent se substituer à des emplois.

Il ne devra pas oublier qu'il s'est engagé à mener une véritable refonte des programmes, à conduire une réflexion sur le déroulement du baccalauréat.

Mais, et surtout, nous engageons le ministre à mettre à profit ses vacances pour revenir avec des propositions

sérieuses et concrètes sur deux dossiers : le métier enseignant et la précarité.

Il est grand temps qu'il comprenne, tout comme sa collègue Ségolène Royal, que pour mener à bien la réforme du premier degré, du collège ou du lycée, il y a nécessité de prendre enfin en compte l'évolution du métier enseignant. Il faut revoir l'horaire des enseignants afin d'y inclure temps de concertation et de coordination, suivi réellement individualisé, disponibilité vis-à-vis des parents... À ce sujet que devient le rapport Bancel dont la publication est chaque jour reportée ? Le ministre ne manifestera-t-il pas un signe fort en accordant immédiatement une heure de concertation aux personnels enseignant en Zep ?

Autre sujet prioritaire : la précarité et l'emploi. Il concerne aussi bien les maîtres auxiliaires que les contractuels Atoss, ou les

contractuels de Gréta ou de MGI. Le Sgen-CFDT continue de revendiquer un plan de titularisation sans concours pour tous.

Par ailleurs, nous le savons, aucune transformation ne se fera sans moyens supplémentaires. À quoi bon approuver des principes fondateurs s'ils ne sont pas suivis de mesures autres que l'appel au bénévolat ou l'attribution d'heures supplémentaires ? Sans doute Claude Allègre est-il tributaire du gel de l'emploi public mis en avant de manière obstinée par le gouvernement. À lui de convaincre ses amis que si la démocratisation

de l'École et la réussite de tous les jeunes ont un coût, elles n'ont pas de prix.

Voilà, le ministre a de la chance que nous soyons opposés aux devoirs de vacances, et que nous fassions une exception pour lui, sinon la liste aurait pu s'allonger. Ce ne sont pas nos camarades de la recherche ou du supérieur qui nous démentiront.

Bon travail, monsieur le ministre, et à vous toutes et tous, d'excellentes vacances.

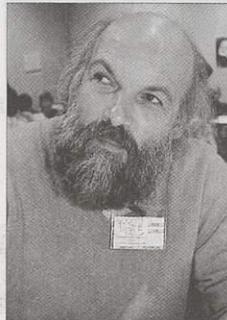
Jean-Luc Villeneuve
Le 20 juin 1999

Profession EDUCATION
juin - juillet 1999 n° 88

<i>actualité</i>	Éditorial	page 3
	L'emploi au cœur de l'action	page 4
	Le collège de l'an 2000	page 5
<i>en direct du terrain</i>	À la Réunion, un Sgen-CFDT dynamique	page 6
<i>international</i>	Le comité syndical européen de l'éducation en assemblée générale	page 7
<i>initiations</i>	Le colloque du Sgen-CFDT Enjeux scolaires, enjeux sociaux	page 8
<i>dossiers</i>	Les emplois jeunes Premier bilan dans l'Éducation nationale	page 9
<i>infos</i>	Outils , rendez-vous et petites annonces	pages 15 et 19

<i>métier</i>	Les personnels handicapés dans l'Éducation nationale	page 16
	Brèves	page 17
<i>l'invité</i>	Alain Mouchoux Secrétaire général du comité syndical européen de l'éducation (CSEE)	page 18
	SGEN CFDT Une dynamique solidaire	

Couverture : Chambre noire



À Claude Allègre de convaincre le gouvernement que si la démocratisation de l'École et la réussite de tous les jeunes ont un coût, elles n'ont pas de prix.

Chambre noire

un bouc émissaire pour refuser une véritable transformation du système éducatif, avouons que cela n'a pas toujours été facile à gérer. Mais notre organisation préfère privilégier les résultats au comportement.

Reconnaissons que Claude Allègre semble d'être assagi depuis quelques semaines, sans doute admonesté par ses amis du gouvernement. Il devra poursuivre ses efforts, mais cela n'est pas suffisant.

Le ministre a souvent mis en avant de bons projets, mais ceux-ci restent trop embryonnaires et ne trouvent pas de traductions concrètes en termes de moyens.

Claude Allègre va devoir mettre à profit les grandes vacances pour non seulement préparer la rentrée mais aussi et surtout pour concrétiser en 1999/2000 les engagements pris ou pour traiter des dossiers laissés à

EN BREF

L'ÉTHIQUE SUR L'ÉTIQUETTE

Le collectif "De l'éthique sur l'étiquette" (dans lequel le Sgen-CFDT est engagé) demande la création d'un label garantissant le respect des droits sociaux fondamentaux au travail : interdiction de l'exploitation des enfants et du travail forcé, conditions de travail et de rémunération décentes... Une résolution votée au parlement européen va dans ce sens. Il faut maintenant passer à la mise en place effective d'un label social. Un travail avec les distributeurs est en cours. Les contacts avec des syndicalistes de pays producteurs permettent de s'assurer du respect des normes. Une campagne sur les fournitures scolaires, notamment les cartables est envisagée pour 1999/2000.

LA RECHERCHE EN JEU

Une mission sur l'avenir de la recherche a été confiée par Lionel Jospin aux députés Pierre Cohen et Jean-Yves Le Déaut. Bien que cette mission ne soit pas le débat national qu'il réclame, et jugé inutile par Claude Allègre, le Sgen-CFDT a participé aux auditions de la mission. Des positions, minoritaires, très proches de celles de Claude Allègre y ont été émises : suppression des corps de chercheur et multiplication des stages post-doctoraux avant des recrutements par les universités ; ceci revient à limiter le rôle des organismes de recherche. Le Sgen-CFDT a rappelé son attachement à des métiers permanents de la recherche et à des recrutements de jeunes docteurs, avant des stages post-doctoraux intégrés dans les politiques des laboratoires. Un colloque de synthèse était prévu le 26 juin.

SUP : HARMONISATION EUROPÉENNE

Un an après la réunion de la Sorbonne, les ministres de trente pays européens ont adopté, à Bologne, une nouvelle déclaration commune. Reconnaissant que « l'indépendance et l'autonomie des universités sont garantes des capacités des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche de s'adapter en permanence à l'évolution des besoins, aux attentes de la société et aux progrès des connaissances scientifiques », elle préconise « une plus grande compatibilité et comparabilité entre les différents systèmes d'enseignement supérieur. » Les signataires s'engagent ainsi, avec raison, à consolider l'espace européen de l'enseignement supérieur « en respectant pleinement la diversité des cultures, des langues, des systèmes éducatifs nationaux. » Bilan d'étape dans deux ans.

VIVEMENT LE DÉGEL

L'EMPLOI AU COEUR DE L'ACTION

Encore et toujours, l'emploi constitue une véritable préoccupation pour le Sgen-CFDT. Pour les personnels aussi.

L'emploi mobilise aussi bien chez les Atoss de l'Éducation nationale qu'au ministère Jeunesse et Sports.

Plus que jamais, le dégel de l'emploi public est nécessaire.



Strasbourg, Dijon, Bordeaux... Partout les personnels se sont mobilisés pour défendre l'emploi public, pour obtenir les moyens d'une ambition de Service public de qualité.

Le dégel de l'emploi public est une nécessité. Ce que le Sgen-CFDT ne cesse de répéter, les personnels l'ont repris avec force, dernièrement à Jeunesse et Sport et chez tous les Atoss.

À l'appel du Sgen-CFDT, du Sgpen-CGT, d'A&I-Fen-Unsa, de l'Unatoss-FSU et du Snasub-FSU, les personnels administratifs techniciens ouvriers et de service se sont fortement mobilisés pendant la semaine du 31 mai au 4 juin pour défendre l'emploi. Le 3 juin, de nombreux personnels étaient en grève dans les établissements scolaires. La restauration en a été souvent perturbée, des services comme la direction régionale Jeunesse et Sports de Dijon a été fermée au public.

À l'appel des syndicats, les grévistes se sont retrouvés qui pour un pique-nique géant sur une place publique à Bordeaux ou à Strasbourg, qui pour une manifestation devant le rectorat ou la préfecture.

La presse locale, comme les

médias nationaux, ont assez largement salué cette initiative unitaire des « oubliés de l'Éducation nationale », qui ont choisi de se rassembler autour de l'emploi. Emplois indispensables à l'amélioration du service public ; emplois qui permettraient de titulariser les trop nombreux précaires, contractuels, vacataires, qui permettraient aussi à de nombreux personnels en contrats emploi solidarité d'accéder à un emploi stable et définitif dans l'Éducation nationale.

ET CE N'EST QU'UN DÉBUT

L'intersyndicale a été reçue par le cabinet du ministre, les groupes parlementaires à l'Assemblée nationale. Réponse, « on vous comprend, les emplois Atoss sont nécessaires pour le bon fonctionnement du Service public, mais le dogme du gel de l'emploi public est le plus fort. » Cette réponse, les personnels ne peuvent l'accepter. Ils l'ont dit et ont prévenu que cette

mobilisation en faveur de l'emploi se poursuivra à la rentrée scolaire.

Emploi au cœur aussi à Jeunesse et Sports. Marie-George Buffet a enfin ouvert la table ronde sur les métiers et l'emploi que demandait le Sgen-CFDT depuis son arrivée au ministère. Lors des deux premières réunions, celui-ci a rappelé que sa priorité est une reconstruction de l'emploi au sein du ministère Jeunesse et Sports. Il n'est pas envisageable de parler des métiers quand l'hémorragie des emplois (mille supprimés en une dizaine d'années) entraîne les personnels vers toujours plus de dispersion, de polyvalence.

La préparation du budget 2000 ne laisse pas augurer d'un changement d'attitude gouvernemental quant aux créations d'emplois.

L'emploi sera pour le Sgen-CFDT un des dossiers prioritaires à la rentrée.

Marie-Agnès Rampnoux

COLLÈGE

À VOT' BON COEUR !

Des points positifs et des leviers pour le changement dans le "Collège de l'an 2000" présenté par Ségolène Royal le 25 mai dernier.

Un seul gros défaut, mais de taille, c'est le manque de moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs retenus.

À quand une réelle redéfinition des métiers ?



Pour réussir le collège de l'an 2000, et des années suivantes, il faudrait au moins accorder une journée trimestrielle de concertation.

Il est décidément bien difficile de faire des prévisions... surtout quand elles concernent l'avenir ! À propos du collège, le Sgen-CFDT craignait de voir la montagne du "Collège de l'an 2000" accoucher d'une souris. Tout faux ! Les mesures annoncées le 25 mai par la ministre ont, il faut le reconnaître, un certain souffle et reprennent sur bien des points, dans l'esprit sinon dans la lettre, des propositions avancées depuis longtemps par le Sgen-CFDT.

Citons par exemple les heures de remise à niveau en 6^e et 5^e, le tutorat par un adulte référent, les groupes Nouvelles technologie appliquées en 4^e, la création d'un livret de compétences, la modification des bulletins trimestriels, les travaux croisés en 4^e, l'éducation à l'image, le regroupement des disciplines expérimentales ou encore la définition des compétences communes, l'heure et la charte de vie de classe, un professeur coordonnateur par niveau.

AVEC QUELS MOYENS ?

Le détail de ces mesures organisées en quatre grands chapitres sera porté à la connaissance de tous par un BO spécial envoyé à raison d'une centaine par établissement vers le 20 juin 1999. Tout est donc pour le mieux ? Pas du tout car, comme d'habitude, les

Pour avoir le texte du

"Collège de l'an 2000", les commentaires complets ou encore le dossier "Collège" du Sgen-CFDT, une seule bonne adresse :

www.sgen-cfdt.org/degre2.html

EN BREF

CHARTRE LP

L'intersyndicale Sgen-CFDT, Unsenc-CGT, SE-Fen a déposé le 4 juin au ministère de l'Éducation nationale un premier lot d'environ 7 500 signatures, dont 40 % recueillies par le Sgen-CFDT, de la pétition des lycées professionnels (voir Profession Éducation n° 87). Lors de l'entrevue, Alain Geismar, conseiller social des deux ministres, a présenté les éléments nouvellement intégrés à la charte. Le maintien des modules en première année de BEP a été confirmé, les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel ne devant intervenir qu'en seconde année. La participation incontournable des professeurs d'enseignement général aux suivis des périodes en entreprise est réaffirmée. Mais un grand flou demeure encore sur la mise en place de l'aide individualisée aux élèves et sur les conditions de travail des enseignants. L'action continue.

RÉNOVER LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Le rapport du recteur Forestier sur la voie technologique vient d'être rendu public. Il pointe le foisonnement des formations technologiques au niveau IV, parfois même concurrentes avec celles des bacs pro. Il préconise un recentrage et une rénovation des bacs technologiques industriels et de laboratoire et, pour en accroître le vivier, l'introduction dans le tronc commun de seconde d'un enseignement technologique nouveau. Cette dernière proposition est positive. Cependant, dynamiser cette voie implique qu'on ne la soumette pas au modèle de l'enseignement général et que l'on préserve son originalité pédagogique. Une réflexion de fond s'impose. Le débat et la concertation sont impératifs.

REOURS EN CONSEIL D'ÉTAT

Le Sgen-CFDT a déposé un recours en conseil d'État contre le décret relatif aux commissions paritaires d'établissement (CPE) des établissements publics d'enseignement supérieur. Ce décret est attaqué sur la forme : non consultation du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche alors que les CPE interviennent dans le fonctionnement des établissements ; consultation irrégulière du comité technique paritaire ministériel. Ce décret est aussi attaqué sur le fond tant il viole la loi sur différents points importants.

Daniel Mansoz

EN BREF

SGEN-CFDT ET OCCE

Le Sgen-CFDT était présent à l'assemblée générale de l'Office central de coopération à l'école (OCCE) le 1^{er} juin à Rouen. L'OCCE y a marqué sa spécificité, au-delà de l'image réductrice d'une version modernisée de la caisse des écoles. Elle vise à développer l'autonomie et les pratiques citoyennes. Cette ambition dépendra non seulement de la nature des savoirs et des savoirs faire, mais également de la façon dont ils auront été construits. » C'est ce qu'affirme une ambitieuse Charte de la coopération à l'école que l'OCCE vient d'adopter. La perception de l'enfant comme acteur principal de son développement et de ses apprentissages est un point fort de convergence entre cette organisation et le Sgen-CFDT.

RÉÉDUCATEURS

La Fédération nationale des rééducateurs de l'Éducation nationale (Fnaren) a tenu son congrès annuel du 2 au 5 juin, sur le thème de la séparation. Le Sgen-CFDT, invité à s'y exprimer, a rappelé son attachement au bon fonctionnement des réseaux, et la nécessité de remédiations spécifiques et diversifiées à la difficulté scolaire. Le devenir des rééducateurs ne manque pas d'inquiéter : risque de pénurie prochaine, problème des frais de déplacement, absence de formation continue, manque de temps de concertation avec les équipes d'école, et surtout déficit de politique en matière d'enseignement spécialisé conduisent à une situation ressentie comme fortement dégradée.

NOUVELLES CHANCES

Le programme "Nouvelles Chances" publié au BO du 27 mai 1999 réaffirme le rôle crucial de la mission générale d'insertion dans la mise en œuvre de parcours individualisés pour les jeunes en rupture de scolarité. En amont, les établissements doivent organiser concrètement la prévention des abandons de scolarité et il incombe à l'Education nationale la prise en charge du jeune tant que le relais n'est pas pris ailleurs. Le ministère contractualisera désormais sur trois ans l'attribution des moyens en fonction des projets de chaque académie ce qui nécessite pour le moins la stabilisation des personnels acteurs de l'insertion. Le Sgen-CFDT continue à revendiquer pour ces personnels la titularisation par liste d'aptitude.

Océan Indien

ZOOM SUR LE SGEN-CFDT EN RÉUNION

Le 20 mai, le Sgen-CFDT de la Réunion tenait son assemblée générale en présence du secrétaire général de la fédération Sgen-CFDT, Jean-Luc Villeneuve. L'occasion d'un coup de projecteur médiatique sur l'organisation, et de rencontres propices à faire avancer les dossiers.

Et de mieux faire connaissance avec ce syndicat...

Près de 20 % d'élèves en plus en quatre ans, la Réunion ne manque pas de dynamisme. Le Sgen-CFDT départemental en a aussi fait preuve à l'occasion de son assemblée générale, à laquelle il avait convié Jean-Luc Villeneuve, secrétaire général de la fédération Sgen-CFDT. « Un séjour syndical riche et bien rempli » raconte-t-il.

Située à près de 10 000 km de Paris, l'île de la Réunion est vraiment la terre des contrastes. Mais c'est aussi 40 % de chômeurs, dont 65 % ont moins de 25 ans. Avec ses 12 000 adhérents, la CFDT, de loin la première organisation, est particulièrement active. Le Sgen, très impliqué dans la vie interprofessionnelle, s'inscrit totalement dans les priorités fédérales, même si les réalités locales doivent être prises en compte.

LE QUART DES ÉLÈVES EN ZEP

En quatre ans les effectifs des élèves de la Réunion sont passés de 189 000 à près de 225 000. Il y a, en moyenne, deux fois plus de naissances qu'en métropole. Les 2 300 emplois de rattrapage attribués l'an passé sont donc loin de permettre un taux d'encadrement satisfaisant. Le quart des effectifs est en Zep et, chiffre significatif de la situation, en 1990, sur dix jeunes sortis du système scolaire, sept étaient sans diplôme. Vingt collèges ont été créés en dix ans sans la moindre création, par exemple, de conseiller psychologue scolaire. D'autre part, nombre d'aides-éducateurs ont été recrutés sans projet, sans pilotage. Il fallait avant tout faire du chiffre, chômage oblige. Ce



Chambre noire

dossier devient chaud et a fait l'objet d'une intervention auprès du recteur. La situation du système scolaire est donc préoccupante.

Dans ce contexte, la visite de Jean-Luc Villeneuve fut l'occasion de nombreuses rencontres. Tout d'abord l'assemblée générale du Sgen-CFDT Réunion avec quatre-vingts personnes qui ont débattu autour de trois thèmes : précarisation des emplois, difficultés professionnelles et insertion des jeunes. Boinali Said, secrétaire général de la Confédération interprofessionnelle de Mayotte (Cisma, liée à la CFDT) et du Syndicat des instituteurs de Mayotte (Sima), a participé à cette assemblée. Le Sima aimera discuter d'un protocole de coopération non seulement avec le Sgen-CFDT Réunion mais également avec la fédération.

Puis ce fut une réunion avec les personnels du Gréta (les deux tiers étaient présents !) pour qui la situation de précarité atteint des records. En trois ans, les effectifs sont passés de plus de deux cent à une soixantaine ! Enfin, ce fut l'occasion d'audiences avec le président du conseil économique et social de la Réunion, avec le recteur qui a annoncé qu'il était parti-

san de la création d'un Capes de Créole, le Dafco, et d'interventions nombreuses dans les médias où manifestement la voix de la CFDT pèse.

Sans oublier une brève participation aux rencontres des pays de l'Océan indien dans le cadre de l'Université de la communication.

Bref, un séjour bien rempli, avec un accueil particulièrement chaleureux du Sgen-CFDT local mais aussi des militants CFDT. La fédération sera désormais sans doute plus à même de prendre en compte les revendications de ce syndicat plus lointain, même si une nouvelle visite s'impose d'ores et déjà... ■

CHIFFRES

La Réunion : 2 507 km², 710 000 habitants (prévision pour 2005, 780 000). Capitale, St-Denis (125 000 habitants). Environ 50 % d'une génération atteint le niveau IV et 34 % sont admis au baccalauréat, contre plus de 50 % en métropole !

13 % des enfants de 2 ans sont scolarisés.

Les femmes ne représentent que 54 % des effectifs (enseignants et Atoss) contre 63 % au niveau national.

COMITÉ SYNDICAL EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION

L'EUROPE DE L'ÉDUCATION AVANCE

Fédération de la Confédération européenne des syndicats, le comité syndical européen de l'éducation a réuni son assemblée générale en mai.

L'occasion de définir des priorités d'action et de réaffirmer l'importance d'une Europe de l'éducation.



L'assemblée générale a adopté une motion qui demande aux gouvernements « une priorité durable aux investissements pour l'éducation. »

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), une des quatorze fédérations professionnelles de la Confédération européenne des syndicats (CES), a désormais trouvé sa vitesse de croisière. Son assemblée générale bisannuelle, qui s'est déroulée à Luxembourg les 27 et 28 mai 1999, a démontré qu'il devrait être amené à jouer un rôle gran-

dissant dans les années à venir.

Outre le rapport d'activité et les rapports financiers de 1997 et 1998, cette assemblée devait définir un programme d'action pour les deux prochaines années. Ces dernières années, le CSEE a considérablement accru son travail dans et auprès de la CES alors que la confédération elle-même de-

DES PRIORITÉS POUR L'EUROPE

Parmi les priorités que le Comité syndical européen de l'éducation a dégagées pour les prochaines années, on peut signaler :

- l'amélioration de la formation initiale et continue des personnels ;
- la libre circulation des enseignants ;
- l'éducation à la petite en-

- fance ;
- la formation tout au long de la vie ;
- l'éducation interculturelle ;
- l'éducation des enfants handicapés ;
- mais aussi :
- le dialogue social ;
- la promotion des services publics ;
- la lutte contre la précarité.

venait de plus en plus importante.

La réunion de Luxembourg, quelques mois avant la mise en œuvre de la seconde phase des programmes Socrates et Leonardo, a mis en avant vingt-cinq priorités classées en deux grands chapitres : "Éducation et formation" et "Politique sociale et revendicative générale" (voir encadré).

DES TEXTES ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

Les courts textes qui introduisent ces priorités, et qui sont en fait l'aboutissement d'un important travail en amont, ont tous été adoptés à l'unanimité des syndicats présents et issus d'une vingtaine de pays, dont la France représentée par la Fen, FO, la FSU et le Sgen-CFDT. Quelques motions d'actualité ont été adoptées, en particulier l'une concernant le Kosovo et l'autre les élections européennes où il était demandé que les gouvernements donnent une « priorité durable aux investissements pour l'éducation, la formation et la recherche, dont la recherche en éducation. »

Enfin, le bureau exécutif a été renouvelé. Jean-Michel Boullier qui en était membre a terminé son mandat. Pour des raisons d'investissement, le Sgen-CFDT n'a pas souhaité présenter un nouveau candidat. Mais pour autant, il entend bien participer activement au développement indispensable que constitue le syndicalisme européen en général, et celui de l'éducation en particulier.

Jean-Luc Villeneuve

EN BREF

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Une quarantaine d'organisations, dont le Sgen-CFDT, la Fen et la FSU, sont signataires d'une charte pour l'organisation d'assises nationales sur l'éducation à l'environnement pour faire reconnaître que l'éducation à l'environnement et au développement durable est aussi l'affaire des enseignants. En 1997, le Sgen-CFDT, avec deux autres syndicats et trois associations, avait initié une réflexion sur l'éducation à l'environnement, qui avait débouché sur un colloque à Marly-le-Roi. Les actes de ce colloque ont permis d'alimenter la prestation de la France à un grand rassemblement à Montréal fin 1997. À l'issue de ce colloque, les participants français avaient décidé de créer le collectif à l'origine de la charte. Les assises nationales, qui auront lieu à Lille en février 2000, seront la résultante d'assises régionales dans lesquelles chaque militant engagé dans ce type d'action doit pouvoir s'exprimer en tant qu'enseignant.

LES SYNDICATS ENSEIGNANTS DE L'OcéAN INDIEN

Dans le cadre de la 5^e université de la communication de l'Océan indien, qui s'est déroulée dans l'île de la Réunion, les fédérations Fen, FSU et Sgen-CFDT avaient pris l'initiative d'organiser une réunion des syndicats enseignants de l'Océan indien. Ont participé à cette rencontre des représentants syndicaux de l'Afrique du Sud, des Comores, des Seychelles, de Maurice, du Mozambique, de Mayotte, de la Réunion et de la métropole. Les délégués de Madagascar n'ont pu obtenir de visa. Le Sgen-CFDT Réunion s'est particulièrement impliqué dans cette rencontre. D'entrée, son représentant a rappelé que le Sgen-CFDT espérait « voir la Réunion, sans rupture avec la France et l'Europe, intégrer pleinement son environnement naturel que constitue l'espace de l'Océan indien. » Il terminait en souhaitant « que cette rencontre s'achève par des relations régulières » entre tous ces pays. Pour cette première initiative, les représentants de tous ces pays ont pu débattre des différents systèmes scolaires. Il est apparu à tous qu'il y avait nécessité de créer une « structure » permettant des rencontres régulières. La Fen, la FSU et le Sgen-CFDT souhaiteraient que cela se fasse dans le cadre de l'Internationale de l'Éducation.

Enjeux scolaires, enjeux sociaux

Le colloque du 5 juin organisé par le Sgen-CFDT a permis un échange très riche sur l'École.

Plusieurs centaines de personnes se sont retrouvées dans l'amphithéâtre de la Sorbonne. Récit.



Chambre noire

Plusieurs centaines de personnes se sont retrouvées le 5 juin à la Sorbonne pour échanger sur l'École à l'invitation du Sgen-CFDT. Parmi eux, Nicole Notat et Jean-Luc Villeneuve (ci-dessous).



Chambre noire

L'amphithéâtre Richelieu à la Sorbonne a réuni, le samedi 5 juin, plusieurs centaines de personnels, militants, adhérents, sympathisants du Sgen-CFDT, venus échanger sur l'École, sur les enjeux scolaires, enjeux sociaux. Un public divers, tant par les fonctions occupées dans le système éducatif que par l'âge. Dans la salle, présents aussi, les lycéens représentés par un responsable de l'Union nationale des lycéens, et les trois fédérations Ferc-CGT, Fen et FSU ainsi que des représentants de plusieurs mouvements pédagogiques et d'union régionales interprofessionnelles CFDT. Lors de ce colloque, le Sgen-CFDT a démontré, par la qualité même des participants au colloque, que son ancien slogan "l'École c'est l'affaire de tous" était toujours bien d'actualité. À la tribune se sont côtoyés la secrétaire générale de la CFDT, des représentants des deux fédérations de parents d'élèves, FCPE et Peep, des responsables du Sgen-CFDT, un responsable de la Ligue de l'enseignement, des militants de mouvements pédagogiques, un sociologue.

Cette journée fut riche. Beaucoup de questions - et des plus pertinentes - qui interpellent l'École ont été formulées, mais ne peuvent toutes être transcris ici.

Michel Wieviorka, sociologue, a émis l'idée que les institutions avaient tendance à se considérer comme bonnes, à considérer que les malheurs viennent de la société alors qu'elles contribuent à fabriquer les difficultés. Il a abordé l'axe de l'équité et de la discrimination positive.

Jean-Michel Zakhartchouk, auteur de *L'enseignant, un passeur culturel*, a souligné l'importance d'établir des liens étroits entre mission culturelle et autres missions de l'École. Il a insisté sur l'interaction entre le travail sur la citoyenneté, la "socialisation démocratique" et l'accès collectif à la culture. L'École a une responsabilité majeure dans la démocratisation culturelle. Son rôle ne peut s'arrêter à l'organisation d'une bonne transmission décente.

Nicole Notat, par sa présence même, et dans le contenu de son intervention, a montré l'importance que la CFDT attache à l'École.

Elle a souligné les curieux paradoxes et les nombreuses contradictions qui existent dans le débat sur l'École. Paradoxes, contradictions aussi, entre les finalités qu'on assigne au système éducatif et les réalités de l'École aujourd'hui.

CONSTRUIRE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Rappelant les trois missions fondamentales de l'École, mission d'apprentissage, de socialisation et de qualification, Nicole Notat a souligné qu'aujourd'hui l'égalité des droits ne suffit plus. Il faut construire l'égalité des chances. Pour construire des solidarités nouvelles et durables, il faut réformer l'École. La réforme d'un système hypercentralisé, la construction d'une véritable stratégie du changement, sont aujourd'hui aussi urgents que celle qui touche les savoirs, les contenus, les méthodes, l'équilibre des disciplines. Elle montre la nécessité de changer les procédures de décision, les modes de délibération, le suivi des orientations. Elle nécessite une véritable stratégie du changement et une volonté ministérielle. Un intervenant, dans la salle, s'est interrogé et a interrogé le Sgen-CFDT sur "où militer ?" La réponse peut être "partout", et d'abord dans l'établissement puisque c'est sur le terrain que doivent évoluer les pratiques ; à échelon local et régional, mais aussi national bien sûr et aussi dans des formes semblables à ce colloque, qui permettent que les questions majeures concernant l'École soient discutées avec tous.

Michel Debon

Pour avoir les textes du colloque "Enjeux scolaires, enjeux sociaux", du Sgen-CFDT, une seule bonne adresse : www.sgen-cfdt.org/colloque.html

Emplois jeunes, deux ans déjà



LES DEUX ANS DES EMPLOIS JEUNES

Depuis deux ans, les emplois jeunes se mettent en place.

**Faire le point est nécessaire pour comprendre
l'avenir des personnels sous ce contrat.**

Constats et enjeux.

Dossier coordonné par Marie-Agnès Rampnoux

DÉJÀ
DEUX ANS

En 1997, le programme électoral de Lionel Jospin avance l'idée de mesures pour l'emploi en direction des jeunes. Cette idée est née de la rencontre d'un constat, le chômage massif des moins de 25 ans, et d'une utopie : le gisement de nouveaux emplois pour satisfaire des besoins non satisfaits, des activités socialement utiles. Les travaux d'utilité collective (Tuc) avaient la même inspiration généreuse, ils ont rapidement montré leurs limites, la dérive des contrats emploi-solidarité (CES) qui leur a succédé a amené le Sgen-CFDT lors du congrès de Brest à refuser l'emploi de personnes en CES dans les établissements scolaires et universitaires.

À l'annonce du dispositif Emplois jeunes, le Sgen-CFDT fait le pari que ces nouveaux emplois pour répondre à des besoins non satisfaits dans les écoles et les établissements scolaires et universitaires peuvent être un des moteurs du changement de l'école du travail autrement qu'il revendique.

La démarche de Claude Allègre, faire du chiffre et prendre de vitesse la ministre de l'Emploi, ne facilite pas l'émergence de vrais projets montés par les équipes avec le temps et la sévérité nécessaires.

1999. Des avancées existent, des métiers émergent, mais les errements sont nombreux. La machine s'est sûrement emballe. Claude Allègre a décidé en février une pause dans le recrutement ; un nouveau chargé de mission (le cinquième en deux ans...) a été désigné par le ministre. Faire le point s'impose, le malaise grandit chez les jeunes qui se sont investis beaucoup dans leur métier et s'inquiètent de plus en plus sur leur devenir, il grandit aussi chez les personnels qui ont appris avec ces collègues à travailler autrement. Le Sgen-CFDT comme d'autres a demandé la tenue d'une table ronde. Elle aura lieu le 30 juin. Le Sgen-CFDT y portera les espoirs et les attentes des jeunes mais aussi les attentes et les espoirs des équipes éducatives.

Mari-Agnès Rampnoux

Emploi jeune est-ce un métier ?
Lorsque Martine Aubry a lancé son programme, une liste de nouveaux métiers a fleuri : agent d'ambiance, écocantonnier, ambassadeur du tri ou médiateur du livre... Le plus souvent, il s'agit d'animateurs, de médiateurs.

Jean-Claude Boulard, député socialiste de la Sarthe et rapporteur de la loi, s'interroge : S'agit-il d'une nouvelle dénomination pour un ancien métier, d'une dénomination fourre-tout, ou au contraire de nouvelles fonctions transversales ?
À défaut d'être vraiment nouveaux, ces emplois sont utiles. Dans les écoles, les collèges ou lycées, mais aussi dans les résidences universitaires, on ne peut plus s'en passer. Exemples.

L'école de Pompadour en Corrèze a choisi comme axes prioritaires de son projet d'école l'écrit et la communication. Disposant d'une salle multimédia (sept ordinateurs, deux imprimantes et un scanner), l'idée de départ était de faire paraître un journal de l'école auquel les élèves auraient travaillé notamment avec le maître de BCD. L'arrivée de

deux aides éducateurs, dont Fathi, ayant des compétences en informatique, puis d'un maître en remplacement long, également performant en la matière, a permis de mettre en place un site web, à la place du journal initialement prévu. Fathi prépare un Deust technologies de l'information et de la communication à la fac de Sciences de Limoges. Il est devenu l'élé-

EMPLOIS JEUNES, CARTE D'IDENTITÉ

QUI SONT-ILS ?

Age moyen 24,6

Homme 52,2 %, femme 47,8 %

Formation : niveau bac 28 % - inférieur au bac 28 % - supérieur au bac 34 %

OÙ TRAVAILLENT-ILS ?

Éducation nationale 38 %, 7 % sont adjoints de sécurité, 34 % dans des associations, 16 % dans les collectivités territoriales. Dans les deux derniers cas, ils se répartissent entre l'environnement (15,5 %), le social et la solidarité (15,5 %), la culture (10,9 %), le sport (9,9 %), la vie des quartiers et le logement (8,9 %) et les activités périscolaires (8,5 %).

COMBIEN GAGNENT-ILS ?

Globalement 55 % sont rémuné-

rés au Smic (5 386 F net) (42 % dans les associations)

15 % gagnent plus de 5 924 F net 51 % des jeunes recrutés par les associations le sont sur des contrats à durée indéterminée.

Source : ministère de l'Emploi et de la Solidarité
ÉDUCTION NATIONALE

Au 31 mars 1999, sur 179 265 emplois créés et 149 184 embauches concrètement réalisées, 65 000 emplois ont été attribués au ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie dont 3 600 pour l'enseignement privé et 600 pour l'enseignement supérieur.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

L'enquête effectuée par le Sgen-CFDT auprès de l'ensemble des jeunes recrutés dans les établissements de l'Enseignement agricole public donne une photographie comparable.

ment indispensable à toutes les publications de l'école sur internet. Lorsque la classe va dans la salle informatique avec le maître, Fathi est là. Son rôle est d'aider les plus grands dans leurs manipulations, mais chacun d'entre eux est capable de saisir, de scanner et de mettre en page une partie du projet en cours (faire visiter le château de Pompadour sur internet par les CE2). Ensuite, et hors de la présence des enfants, bien sûr, Fathi et l'enseignant de la classe font les dernières manipulations - et corrections - avant l'envoi sur le net (www.ac-limoges.fr/vert/la19/ecole/pompadour/pre.htm).

FUTUR ANIMATEUR DE SITE ?

Avec les plus petits, Fathi anime des ateliers ayant pour support des logiciels éducatifs et concoit des sites à partir des travaux des élèves (*La maîtresse n'aime pas*, BD des CP). Fathi souhaite devenir animateur de site internet : la perspective de travailler sur des sites d'école ne lui déplairait pas...



Toujours dans le Limousin, voici Fabrice qui, depuis plusieurs années, exerce comme instituteur auprès des enfants du voyage. Sa mission consiste à aller dans les écoles accueillant ces enfants, pour apporter une aide au premier accueil, et un soutien scolaire. La spécificité de cette population induit un fort besoin de relations avec les familles, pour inciter à la scolarisation, pour assurer une aide administrative et un suivi de la scolarité au fil des déplacements. C'est ce qui a conduit à recruter Frédéric comme aide-éducateur à la rentrée 98.

CÔTÉ FORMATION

Dès l'annonce de la mise en œuvre du dispositif emploi jeunes, Claude Allègre a affirmé « pour permettre à ces jeunes d'envisager au terme de leur contrat de cinq ans une bonne intégration sur un emploi stable un temps de formation continue sera aménagé à l'intérieur des horaires de travail. » Les différentes circulaires sur la formation, le temps de travail, prévoient un crédit de deux cents heures en moyenne. Élaborer son projet

Après un an de fonctionnement, il fait un bilan très positif de sa mission. « Pour à peu près la moitié de mon temps, je vais sur les terrains rencontrer les familles, les aider pour les démarches administratives, l'inscription, le paiement des cantines, les demandes d'aides... Je rencontre les directeurs d'école, si possible avec les parents. Quand les enfants sont absents, certaines écoles me contactent pour que j'aille voir ce qui se passe... Quand il y a un conflit, un problème de poux, de matériel, je sers d'intermédiaire : les familles me connaissent et ça passe mieux... »

MÉDIATEUR DE SCOLARISATION

Pour Fabrice, c'est un apport précieux. « Dans les écoles, personne ne fait la démarche d'aller voir les familles. Quand j'étais tout seul, je le faisais un peu, mais ça prend beaucoup de temps. La présence de Frédéric me permet de me concentrer sur mes tâches d'enseignement. »

Frédéric apporte également une aide à l'activité scolaire, en particulier par un soutien technique des activités informatiques.

Il anime des ateliers de jonglage, sur temps scolaire, mais également le mercredi sur le terrain d'accueil de Limoges.

Un camion-école est en service depuis quelques mois, qui permet d'assurer une primo-scolarisation pour les enfants non scolarisés.

Le fonctionnement se met en place doucement : Fabrice et Frédéric fonctionnent en doublette. Fabrice dans le camion assure des activités scolaires pendant que Frédéric propose des animations à l'extérieur.

Un nouveau poste d'instituteur sera créé à la rentrée prochaine : cela devrait permettre à Fabrice d'intervenir davantage sur des activités périscolaires.

Françoise Lebocey

EN CROUS

Vivre en cité universitaire, sur un campus, est pour nombre de jeunes étudiants source d'inquiétudes, expérience difficile, parfois rencontre avec la solitude. Le Crous d'Orléans-Tours s'est saisi du dispositif emploi jeunes pour tenter d'améliorer la vie des résidents universitaires. Un nouveau métier ? Alain a pour mission de faciliter la vie collective dans les résidences, d'améliorer le sentiment de sécurité des usagers du campus, de maintenir un climat propice au déroulement des études. Avec lucidité, il analyse l'ambivalence de ses missions : faire appliquer le règlement intérieur de la cité, mais aussi être à l'écoute des jeunes. Ni assistante sociale, ni agent de sécurité, Alain est là le soir et la nuit à veiller, dialoguer, écouter les jeunes. Et il a un pouvoir d'initiative en matière de sanctions. Il s'interroge : est-ce vraiment compatible avec la neutralité que requiert la médiation ?

LE TRAVAIL EN QUESTIONS

La délégation Jeunes de la CFDT a pris l'initiative d'organiser une grande enquête auprès des emplois jeunes. Le Sgen-CFDT est partie prenante de ce chantier Travail. Plusieurs syndicats Sgen-CFDT sont à l'écoute de ces jeunes salariés. D'autres fédérations, Interco (voir page 14), Enseignement privé, Animation et culture, Santé... se sont aussi engagées. L'enjeu de cette enquête est d'importance. Il s'agit presque à mi-parcours d'élaborer un constat qualitatif de cette mesure. C'est aussi une population qui ressent le besoin de s'organiser pour réagir collectivement devant un avenir incertain, des conditions de travail pas toujours valorisantes. Le travail d'enquête se terminera avec la fin de l'année scolaire. Août et septembre seront consacrés à l'analyse des données. Rendez-vous en octobre pour la communication des résultats.

À L'ÉCOUTE DES AIDES-ÉDUCATEURS

Dès la mise en place chaotique des aides-éducateurs, le Sgen-CFDT s'est mobilisé pour venir en aide aux jeunes qui ont accepté ce pari. Dans toutes ses structures, des militants se sont mis à l'écoute de ces personnels et des établissements qui les accueillaient pour clarifier un statut naissant. Exemples d'initiatives parmi d'autres.

« On continue à constater chez les jeunes une formidable envie de faire, la conscience majoritairement présente qu'ils peuvent jouer un véritable rôle social dans l'école. Néanmoins, chez certains, ce dynamisme risque de s'émousser si le dispositif n'est pas mieux cadré. Autant les choses se sont à peu près bien passées dans le premier degré, c'est moins le cas en collège. Quant aux lycées, c'est une véritable catastrophe ! Plus que jamais, l'organisation syndicale se doit d'être vigilante sur les risques de substitution qui ne sont plus, en lycée du moins, une vue de l'esprit... La prise en charge de cette dimension doit être une des priorités des sections d'établissements. » Alain Gatti, responsable du Sgen-CFDT Moselle, est clair quand il décrit la situation des emplois jeunes dans l'Éducation nationale et le rôle que le Sgen-CFDT peut y jouer. Dès l'origine, le Sgen-CFDT s'est montré extrêmement prudent sur leur mise en place, même s'il soutenait la démarche globale d'ouverture de l'emploi aux jeunes. Et depuis deux ans, il n'a pas ménagé ses efforts pour aider les jeunes concernés. « Nous avons pris conscience des problèmes éventuels inhérents au statut des emplois jeunes, notamment au niveau de leur formation et de leurs missions dès l'arrivée des premiers aides-éducateurs dans les établissements en janvier 1998 » raconte

Pascal Vivarelli, secrétaire académique du Sgen-CFDT Corsica. « Immédiatement, nous avons mis en place une cellule d'observation et de réflexion chargée de recenser les problèmes soulevés dans chaque établissement, et de sensibiliser les aides-éducateurs à l'action syndicale » poursuit-il.

ÉDUCATEURS D'ABORD

Pour Alain Gatti, « les aides-éducateurs sont des membres à part entière de la communauté éducative. À ce titre, ils sont amenés à intervenir dans les classes. La limite entre l'éducatif et le pédagogique est parfois ténue. Il y a urgence à préciser la place de chacun dans le cadre d'un projet et de l'équipe. » À ce titre, le Sgen-CFDT de Moselle a obtenu une journée banalisée pour toutes les écoles du département, de manière à ce qu'elles puissent construire un projet préalable à l'embauche des jeunes.

À Dijon, Gérard Giraud du Sgen-CFDT de l'académie dresse un constat lucide sur la situation des aides-éducateurs au niveau du droit du travail. « La convention préalable passée par l'établissement avec le recteur complexifie la situation : ce dernier, qui paye, impose aussi ses normes et ses impératifs politiques notamment pour l'implantation des postes et le domaine d'activité des aides-éducateurs. Enfin, pour ceux qui sont mis à disposition des écoles primaires,



on assiste à de nombreux dérapages : embauche et mise au travail par l'IEN sans que l'établissement support ait signé le contrat de travail, contrat lui-même suspect dès lors que le conseil d'administration n'a pas donné son accord et que le délai du contrôle de légalité ne s'est pas écoulé, luttes de pouvoir entre maires et IEN (voire directeurs d'école), impossibilité pour le chef d'établissement employeur de contrôler la présence, le type et le lieu d'activité de l'aide-éducateur... » Les idées ne

manquent pas pour aider concrètement les jeunes. Presse spécifique pour maintenir le contact en Corse ou en Moselle, réunions avec ces personnels dans quasiment tous les syndicats, ou interventions pour régler les problèmes. Originale, l'initiative bourguignonne : « Le Sgen-CFDT dispose d'un avantage décisif, l'existence de conseillers prud'hommes CFDT » explique Gérard Giraud. « Pour défendre les salariés victimes d'irrégularités, c'est nécessaire et c'est bien. Mais on

DROIT SYNDICAL

Dans l'Éducation nationale comme dans l'Enseignement agricole public, les emplois jeunes sont en plein vide juridique. Aucun moyen de faire entendre sa voix quand on est aide-éducateur dans une école. Dans les lycées et collèges, l'aide-éducateur est électeur et éligible au conseil d'administration. Salariés de droit privé, les aides éducateurs sont confrontés à des relations directes avec leur employeurs, chef d'établissement de collège ou de lycée. Dès l'arrivée des jeunes dans le système éducatif, le Sgen-CFDT a posé le problème d'une repré-

sentation spécifique. L'exercice de la vie démocratique passe par l'élection de ses représentants. Le Sgen-CFDT demande la mise en place de délégués du personnel élus au niveau de chaque établissement employant au moins cinq salariés de droit privé (contrat emplois jeunes, emploi solidarité ou emplois consolidés). C'est à ce niveau que se négocient l'organisation du travail, la gestion des horaires et des congés. Le Sgen-CFDT réclame aussi la création d'une instance académique où devront être traités les problèmes de la formation des jeunes.

peut aussi faire en sorte d'empêcher ces irrégularités de survenir. Le non-respect du contrat de travail peut procéder de la volonté délibérée mais aussi de l'ignorance. C'est particulièrement vrai dans l'Éducation nationale où les contrats de droit privé sont très méconnus des chefs d'établissement employeurs. Informer et former ces derniers, c'est prévenir les ennuis pour les aides-éducateurs. » C'est ainsi que le Sgen-CFDT a organisé une formation juridique pour les adhérents personnels de direction sur la gestion des emplois jeunes.

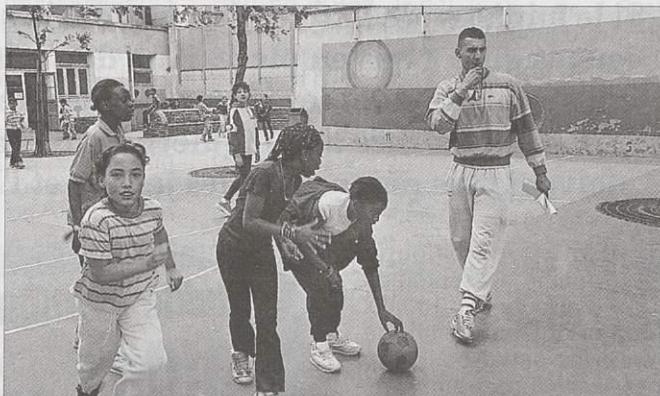
JUSQU'AUX PRUD'HOMMES

Côté prud'hommes, c'est aussi le Sgen-CFDT mosellan qui a marqué un point en y engageant une affaire face à l'administration, et qui a gagné. « Un investissement important que nous n'avons pu produire que grâce à l'apport de l'interprofessionnel. Un atout central du Sgen-CFDT par rapport au syndicalisme corporatiste » se félicite Alain Gatti. Retour en Corse avec Colette Delaugerre, en charge de la section des aides-éducateurs : « le 9 avril 1999, une journée de formation syndicale a rassemblé deux tiers des aides-éducateurs de Haute-Corse. D'autre part, nous avons mené une campagne depuis l'automne afin de faire obtenir aux aides-éducateurs de la Corse l'indemnité compensatoire de transport déjà attribuée à d'autres catégories d'emplois jeunes. Le syndicat a obtenu satisfaction sur ce point le 5 mai. »

Reste la formation qualifiante des jeunes, et leur avenir. Le Sgen-CFDT de Lorraine a obtenu des avancées, en particulier des formations universitaires ouvertes aux aides-éducateurs. Alain Gatti envisage l'avenir : « l'Éducation nationale ne semble guère avoir envie de prendre à bras le corps la question de la pérennisation des emplois. Si ce chantier ne s'ouvre pas très vite, on s'achemine vers de très sérieuses difficultés, et ce n'est là qu'un doux euphémisme ! À notre sens, elle passe par la valorisation des acquis professionnels et une formation digne de ce nom. »

Vincent Fabre

SOUTENIR L'EMPLOI ASSOCIATIF



Chambre noire

Quelles leçons tirer de deux ans de mise en œuvre du programme "nouveaux services - emplois jeunes" (NS-EJ) ?

La mise en œuvre de ce dispositif a eu un effet révélateur de certaines carences en matière de soutien au développement associatif. Je retiens personnellement un enseignement. Nombre d'associations sont en grande difficulté pour remplir correctement leur rôle d'employeur, dans bien des domaines : respect du droit du travail, 35 heures, gestion prévisionnelle des ressources humaines, recherche de financements stables (de leur structure, de son projet et de ses activités). Cela ne rend pas optimistes dans la perspective de la fin de l'aide de l'État à l'issue des cinq ans du programme NS-EJ...

Que faire pour remédier à cette situation ?

Si l'on souhaite que les services "nouveaux" soient pérennisés et que les emplois soient maintenus, le secteur associatif doit bénéficier d'un dispositif d'aide et d'accompagnement permanent et volontariste, allant bien au-delà de ce qui existe actuellement.

Est-ce le rôle de l'État ou des collectivités ?

L'État n'a pas les moyens de vivre en direct un tel dispositif mais il devrait aider, en partenariat avec les collectivités, les as-

sociations à créer et animer elles-mêmes des réseaux permanents de mutualisation des informations (notamment sur les "bonnes pratiques"), des ressources financières, des compétences et de l'expertise. Certaines grandes fédérations s'y sont attelées, avec plus ou moins de réussite, en vase clos, à l'intention de leurs adhérents affinitaires, mais la plupart des associations se trouvent fort démunies et nous le font savoir.

Quelles pistes proposer pour favoriser le développement associatif ?

L'État aurait dû créer, depuis le tout début du dispositif NS-EJ, un environnement socio-économique stable et favorable au développement des associations et de leurs activités, dans le respect de la nécessaire autonomie de leurs projets.

Ce qui n'a pas du tout été le cas avec les regrettables avatars de l'instruction fiscale et l'absence de déconcentration et de dynamisation du fonds national pour le développement de la vie associative.

Ce fonds cogéré, dont les ressources restent dérisoires, aurait pu permettre de former à leur nouveau rôle de gestionnaires/développeurs les dirigeants associatifs bénévoles et favoriser ainsi la professionnalisation des activités, des services, des structures et des salariés, qui seule permettra de pérenniser les emplois

Michel Riquier, de Jeunesse et Sports, a participé à la mise en place du dispositif emplois jeunes sur Paris, depuis 1997. Un constat : la défaillance de l'État en matière d'aide et d'accompagnement des associations.

créés par les associations. Il faut en finir avec un financement instrumentant les associations, lié à des programmes ou dispositifs lourds, complexes et changeants auxquels les collectivités et institutions publiques demandent au secteur associatif de se plier avec enthousiasme et détermination...

Comment mettre en place un environnement stable en matière de financement des structures associatives ?

Les associations devraient notamment être mises en capacité de collecter des "fonds citoyens et de proximité" leur permettant de placer leur projet associatif au service du développement local.

Et pouvoir par ailleurs bénéficier de circuits de financement "hybrides", publics et privés, collectifs et individuels, pour faire vivre de façon autonome leurs activités d'utilité sociale — de ce point de vue le titre emploi service et les chèques vacances pourraient servir de modèles pour une mobilisation des ressources de tous au service d'un usage solidaire de l'économie...

Propos recueillis par Catherine Hirschmuller

EMPLOIS JEUNES TERRITORIAUX

Dès la création à l'automne 1997 du dispositif "Nouveaux services - nouveaux emplois" la fédération Interco-CFDT, qui regroupe tous les agents des collectivités territoriales, décide la mise en place d'un observatoire des emplois jeunes. Les finalités de cet observatoire sont multiples : mieux connaître les réalités de mise en œuvre de ce dispositif ; mieux cerner les métiers émergents. La pérennisation de ces emplois est un des enjeux majeurs dans l'avenir. « En ce qui concerne notre champ professionnel, cela passera par la reconnaissance du métier, au travers des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale, quand ils sont nouveaux, ou bien par l'intégration des emplois jeunes dans le cadre d'emplois existants. » explique Laurent Berail d'Interco-CFDT.

L'observatoire a aussi une mission de vigilance à assurer notamment en regardant de près ce qui se passe avec les aides-éducateurs dans les établissements scolaires. Des conventions sont signées entre établissements scolaires et collectivités locales afin de mettre à disposition de celles-ci des emplois jeunes durant les vacances. « Cela peut venir se substituer aux emplois d'animation à un moment où, après avoir obtenu la reconnaissance de ces métiers par la mise en place d'une filière de l'animation et de cadres d'emplois, nous travaillons à l'intégration dans la fonction publique territoriale des personnels concernés. Les risques de substitution existent aussi pour les métiers d'assistantes maternelles ou des cantines scolaires. »

Interco a aussi fait le choix d'interroger les jeunes et de s'inscrire pleinement dans l'initiative confédérale Travail en questions emplois jeunes (voir page 11).

PÉRENNISER LES EMPLOIS

Si le ministre de l'Éducation nationale se félicite des emplois jeunes qu'il a mis en place, il ne doit pas oublier que ce sont les équipes, dont les jeunes eux-mêmes, qui l'ont permis. Désormais, face aux inquiétudes de l'avenir, ces emplois doivent être pérennisés, les jeunes et l'École en ont besoin.

Depuis les balbutiements de septembre 1997 à aujourd'hui, 150 000 jeunes ont quitté les galères, les petits boulots et ont accédé à un emploi de salariée à part entière. Pour l'Éducation nationale, Claude Allègre s'honneur d'avoir accompli « un effort sans précédent et sans équivalent dans d'autres secteurs. »

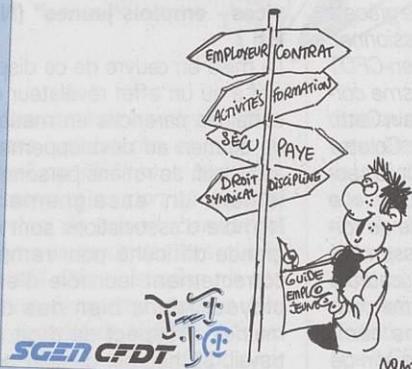
Il ne l'a pas fait sans l'appui des personnels. Toutes les équipes qui se sont investies sur le dossier, qui ont tenté sans assistance de rendre l'opération cohérente, n'accepteront pas de voir les jeunes conduits à reprendre le chemin de l'ANPE ou à végéter dans un énième plan précaire. Les deux années écoulées ont permis au Sgen-CFDT d'accumuler des informations sur la capacité du secteur à absorber un tel dispositif, sur son imagination pour créer des emplois interstitiels, sur les risques et dangers du dispositif.

« L'ÉCOLE NE PEUT PLUS SE PASSER D'EUX »

Les conditions de travail, l'état du dispositif de formation, les droits sociaux et syndicaux ont bien sûr besoin d'être mis à plat et des décisions devront être prises. Mais les questions centrales tournent évidemment autour du bilan sur le service rendu, sur la réalité de la substitution, sur la nature des activités émergentes et la capacité dans le cadre de la loi de véritablement créer les emplois

Guide pratique des Aides éducateurs

Emplois jeunes
dans les écoles, collèges et lycées



Pour 10 francs dans tous les syndicats, un outil indispensable aux aides-éducateurs et aux équipes pour y voir plus clair et défendre les personnels sous contrat de droit privé dans l'Éducation nationale.

nouveaux correspondants. L'utilité du dispositif fait la quasi unanimité. « L'École ne peut plus se passer d'eux » revient en leitmotiv dans les sondages ou interviews. Le constat est là. Avec les emplois jeunes, les choses bougent, que ce soit dans les quartiers ou dans l'École. Des équipes apprennent à travailler autrement, à décloisonner les classes mais les ratés sont là aussi. Il faut redresser la barre.

Ce dossier a besoin de pilotes, pilotage au niveau national, mais aussi pilotage de proximité pour assurer la cohérence et le suivi des projets. Il est nécessaire d'élaborer une typologie des métiers qui se dessinent, car à mi parcours ou presque du

dispositif il y a urgence à imaginer la pérennisation de ces emplois. Selon les métiers les réponses peuvent être différentes. Le Sgen-CFDT demande pour certains, et notamment les emplois de maintenance et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, des emplois de fonctionnaires ; pour d'autres activités, des formes d'emplois différents sont à imaginer en partenariat avec les associations et collectivités territoriales.

Ces nouveaux emplois permettraient d'insérer définitivement dans l'Éducation nationale un grand nombre de jeunes à l'issue des cinq ans de leur contrat.

Marie-Agnès Rampnoux

KIT COLLEGE : UNE SÉLECTION D'OUTILS DU CNDP

Une fois n'est pas coutume, ce n'est pas d'un livre mais d'un catalogue du centre national de documentation pédagogique (CNDP) qu'il sera question ici. Pourquoi cette démarche insolite ? Le CNDP, une enquête réalisée par le Sgen-CFDT l'a montré, a une mauvaise image pas toujours justifiée. Les efforts réels de modernisation sont très mal connus de même que, de façon générale, les offres du CNDP, des CRDP et CDDP.

"Kit collège" est une sélection parmi les offres du catalogue du CNDP, regroupées à raison d'une page par thème ou discipline. Parmi les thèmes retenus, figurent les équipes (de direction, pédagogiques, éducatives), les parcours diversifiés (images et médias, l'éducation à la santé, l'environnement).

Quels sont les contenus à l'intérieur de ces thèmes ?

- pour les équipes pédagogiques : penser et mettre en œuvre les études dirigées ; construire la remédiation au collège ; réussir ma 6^e (un livret professeur et quinze cahiers d'activités) ; diversité des élèves : enjeux et pratiques pédagogiques ; Internet, mode d'emploi pour l'enseignant.

- pour les parcours diversifiés, images et médias : treize émissions de douze minutes de la série Galilée permettent de percevoir les dessous des médias ; les élèves acteurs de leurs médias présentent sur cédérom avec des documents sonores, des vidéos et des textes,

une trentaine d'expériences en milieu scolaire ; l'abécédaire de l'image est une série de leçons pour apprendre à lire et écrire l'image.

Si les regroupements par discipline sont plus habituels, ils n'en présentent pas moins des approches intéressantes rendues vivantes par l'utilisation des nouvelles techniques de l'information et de la communication, de l'informatique et de vidéos récentes en particulier de la collection Galilée.

En résumé, il s'agit d'une présentation rapide et efficace de produits élaborés par le CNDP et ses réseaux, organisme public qui n'a pas à rougir de la comparaison avec les éditeurs. Consultez ce catalogue dans votre CDI (il est diffusé à l'ensemble des collèges) avant de décider de l'utilisation des crédits pédagogiques de votre discipline.

C'EST NOTÉ ?

Une fois n'est pas coutume, voici un compact disque dans *Profession Education*. Parce que après les vacances, la rentrée arrive. C'est noté ? est un CD de chansons scolaires pleines d'humour et de poésie. La vie au collège vue par deux profs, par ailleurs adhérents du Sgen-CFDT et pédagogue tendance Freinet et pédagogie institutionnelle. Quatorze chansons sur l'interrogation écrite de Maths, les devoirs, les relations profs-élèves, le rire, la notation, le bavardage... sur des rythmes rock, jazz, rap et ballade. Produit par le foyer coopératif du collège d'Erstein (Bas-Rhin), il est fourni avec le livret des paroles.

C'est noté ? CD 13 titres - 120 F franco de port - Commande à Équinoxe, 15 A rue Laurent-Heyde, 67380 Lingolsheim.

INFO

Crap - Cahiers pédagogiques

L'université d'été des Crap est sur le thème : quel sens pour l'École aujourd'hui ? À travers divers ateliers, on interrogera les différentes approches du mot "sens" : quel sens, ce qui fait sens, comment donner du sens, ce qui n'a pas de sens, etc. Cette rencontre a lieu du 20 au 27 août à St Sernin sur Rance (Aveyron). Son coût est de 1 450 F (l'hébergement et les repas sont compris).

Contactez Jacqueline Taillandier, 25 allée des Cistes, Le Catellar, 06390 Contes. Tél : 04 93 91 88 60.

Icem - Pédagogie Freinet

L'Icem propose cet été un stage d'approfondissement sur les conditions de la pédagogie coopérative (échanges et analyses des pratiques, apports théoriques, approfondissement sur projets personnels, échanges entre premier et second degré, découverte culturelle de la région). Cela se passe à Caen du 8 au 12 juillet 1999, cela coûte 1 200 F et tout est compris.

Contactez Muriel Quoniam, 1 bis rue P. Curie, 76100 Rouen. Tél : 02 35 73 18 69. quoniam@wanadoo.fr

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres : 40 F la ligne de 30 signes.

Stages

26 - Drôme, stages cheval et montagne pr enfants, ados ou adultes début., 6 j. complets, accueil familial, 6 maxi, coût 2 200 F TTC, bons Caf et CV accept. Michel Floret, l'Escavale à Borne, 26410 Glandage. Tél : 04 66 45 68 40

05 - Les 5 sens et la nature, initiation à la PLN ds le parc national des Écrins, du 21 au 26 août. Tél : 01 43 71 80 97

Divers

13 - Rachète voiture de + de 20 ans, de préf. à papy méticuleux, donc en bon état général. Tél : 04 91 48 81 86

Échange

29 - Finistère, mais. ancienne vue mer, jard., prox. centres nautiques, 2^e qz juill., contre mais. Sud avec mer ou piscine. Tél : 02 98 04 84 85

Office central de la coopération à l'école

L'Office central de la coopération à l'école (OCCE) organise du 8 au 11 juillet 1999, en Avignon, une université d'été sur le thème : coopération et pratiques culturelles. Des conférences, des tables rondes et des différents ateliers de pratiques culturelles rythmeront ces quatre journées de réflexions et d'actions.

Pour plus de renseignements, contacter Pascal D'Antoni, Fédération OCCE, 101 bis rue du Ranelagh, 75016 Paris. Tél : 01 44 14 93 30. occe.fede@wanadoo.fr

Ventes

75 - Paris 20^e, prox. pl. Gambetta et pte Bagnolet, 2 p., 28 m², RdC, bon éclairage, ch. sur cour int., wc séparés, sdb, cave, 360 KF. Tél : 05 53 90 03 67

73 - Entre Moûtiers et les Menuires, habitation rénovée ctre pt village de montagne isolé, alt. 1 300 m, très beau cadre, très calme, 200 m² hab. sur 2 niveaux, 4 ch., chf. cent., 350 KF. Tél : 03 28 48 66 88

19 - Tulle, gde et belle mais. au calme, prox. rivière et campagne, exc. état, jard. 600 m², chf cent. gaz, ttes commodités (gar., cave, chaufferie), 780 KF. Tél : 05 61 73 05 08 (rép.)

29 - Quimper, pt app. ds ctre ville, séjour, cuis., sdb, grenier, ch. en mezzanine, 180 KF en l'état. Tél : 01 47 02 63 75 après 19h30

94 - Chennevières, F2, très bon état, dernier ét., vue sur parc, dble vitrage, interph., cave, park., asc., tt cft, gardien, 470 KF. Tél : 01 45 76 19 12 ou 06 60 78 96 91

Locations

Maroc - villa sympa bord mer, prox. Rabat, 4/5 pers. Tél : 2127-72 24 28

Hollande à vélo (25-55 km/j) avec péniche-balai comme hôtel confort, 2 880 F/sem tt comp. et Hollande îles, lacs, canaux sur voilier confort 26 m, 3 360 F/sem tout compris, ports pitor, musées, vélo, inscription indiv. ou cab. dble. Tél : 05 59 68 93 43

Costa Brava, Blanes, T3, 4/6 pers., prox. plage, quart. calme. Tél/fax : 04 76 89 03 54

Autriche, Vienne, logt 6 pers., 120 m², tt cft, juill/août : 2 200 F/sem. Tél : 0043 1 204 58 36 ou 0043 1 317 57 16

75 - Paris Nation, ch. accès indép. ds app., poss. ligne tél. ind., TV et magnétosc., sdb et cuis. équipée à partager avec 1 pers., libre de suite, poss. loc. sem. ou mois, très calme, entre Charonne et Ph. Auguste., 2 500 F cc/mois, 800 F/sem. (litterie fournie). Tél/fax/rép. : 01 43 74 43 24

83 - La Londe les Maures, entre Hyères et Le Lavandou, front de mer sans route à traverser, plein sud, app. 5/6 couch. ds imm. récent 3 ét., juill./2^e qz août. Tél : 04 91 68 89 51

(Suite page 19)

PERSONNELS HANDICAPÉS

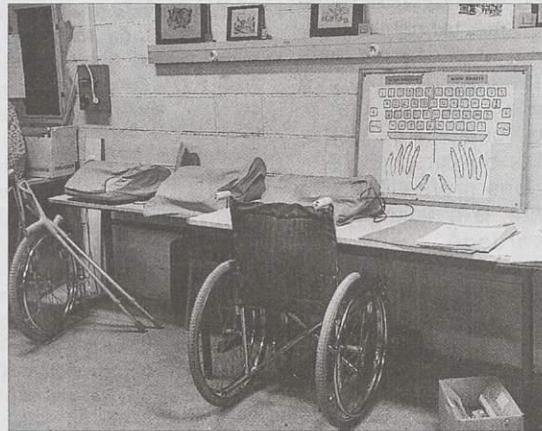
UN DÉCRET NE SUFFIT PAS

Il reste des progrès à faire pour l'emploi des personnes handicapées dans l'Éducation nationale. En juin 1998, un décret organisait le dispositif. Un an après, il reste à le faire vivre et mettre en place les dispositions pour l'améliorer. Le Sgen-CFDT y veille.

Un an après sa parution, le 30 juin 1998, le décret portant sur l'emploi des personnes handicapées dans l'Éducation nationale, qui a accordé pour la première fois aux organisations syndicales un rôle important, est mis à l'épreuve.

En mars et juin 1999, deux séances de la commission nationale d'aptitude ont permis l'étude de soixante-douze dossiers de candidatures aux différents concours d'enseignant, d'éducation et d'orientation : vingt-trois professeurs des écoles, quarante-et-un enseignants du second degré (Capes, PLP 2 ou agrégation), quatre conseillers principaux d'éducation et quatre conseillers d'orientation psychologue.

80 % des candidats ont été autorisés à concourir, 10 % se sont vu opposer un refus, et les derniers 10 % devront effectuer une expérience en milieu professionnel avant que la commission ne statue. Pourquoi cette expérience pour certains ? Conformément au décret, la commission peut demander au candidat d'effectuer cette période qui a pour but d'apprecier la compatibilité du handicap du candidat au regard des contraintes inhérentes à l'exercice de la fonction à laquelle



Noë Monier

Il reste encore certaines disciplines à convaincre qu'un personnel handicapé peut encadrer des élèves.

le il postule. Au vu des rapports rédigés à l'issue de ces périodes, la commission a fait le constat que le candidat n'est pas toujours mis dans des conditions favorables au bon déroulement de cette expérience d'insertion.

CONVAINCRE QUE C'EST POSSIBLE !

Le Sgen-CFDT a obtenu la réunion d'un groupe de travail qui permettra de définir un cahier des charges précisant les conditions de déroulement de cette expérience aussi bien pour le candidat que pour le personnel titulaire l'accueillant. Si le taux d'acceptation dépasse les 80 %, il reste encore certaines disciplines à convaincre que moyennant des aménagements, un personnel handi-

pé peut encadrer des élèves.

Le Sgen-CFDT entend peser sur les discussions à venir autour des aménagements à prévoir pour l'exercice des fonctions dans certaines disciplines. La présence d'assistants pour des enseignants aveugles est acquise dans certaines disciplines.

Il faudra convaincre l'administration centrale, mais aussi les inspections générales pour la présence d'assistants dans d'autres disciplines et pour d'autres handicaps. Pour l'obligation d'emploi, que le ministère de l'Éducation nationale ne respecte pas, et pour permettre aux personnes handicapées de pouvoir exercer un métier de l'École, le Sgen-CFDT ne ménagera pas ses efforts.

Bruno Jaouen

SUPÉRIEUR

Prag - PRCE

Le CTPM comité technique paritaire ministériel réuni le 27 mai 1999 a adopté à une très large majorité le décret prévoyant des aménagements de service pour les certifiés et agrégés affectés dans l'enseignement supérieur (Prag et PRCE) qui font une thèse ou viennent d'en terminer une. L'aménagement du service pour thèse peut varier entre 1/3 et 1/4 du service d'enseignement, pendant 4 ans maximum, pour ceux qui préparent une thèse. Une décharge peut par ailleurs être accordée pour un an après la thèse. L'attribution de la décharge est subordonnée à l'avis du responsable de l'école doctorale dans laquelle la thèse est préparée, ainsi qu'à l'avis du conseil scientifique (ou de l'instance

qui en tient lieu) et du responsable de l'établissement d'exercice. Dans un premier temps, le contingent fixé par le ministère équivaudra à 10 % des postes d'enseignants de statut second degré affectés dans le supérieur.

Lors du même CTPM a été présenté un autre décret qui substitue à la prime pédagogique une prime de responsabilités pédagogiques, destinée à « rémunérer des tâches spécifiques qui ne sont pas des activités d'enseignement (...) mais qui sont cependant essentielles (au bon fonctionnement) » des établissements. Ces primes pourront être converties en décharges de service.

Les deux décrets devraient prendre effet dès la prochaine rentrée universitaire.

ITA-BIB

Mouvement d'action dans les bibliothèques

À l'appel de l'intersyndicale (CFDT, CGT, Fen, FSU), les personnels des bibliothèques étaient à nouveau en grève le 27 mai 1999. Cette journée d'action a débuté par un rassemblement des personnels franciliens devant le ministère pour soutenir les élus à la commission administrative paritaire des bibliothécaires adjoints et bibliothécaires adjoints spécialisés pour obtenir :

- un plan d'intégration de la totalité des bi-

bliothécaires adjoints (B-type) dans le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés (CII : classement indiciaire intermédiaire).

- une création massive de postes dans le futur corps d'assistants de bibliothèque B-type.

Une assemblée spontanée s'est tenue dans un square, avant de se terminer par l'accompagnement d'une délégation au ministère.

En province, plusieurs établissements ont été fermés.

SECOND DEGRÉ

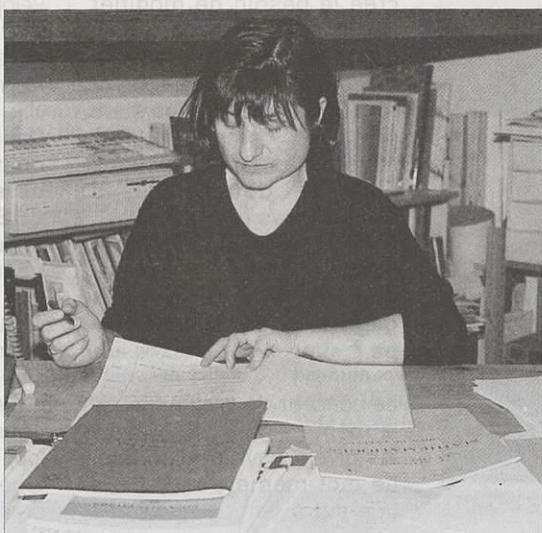
Personnels de direction sur le terrain sans formation !

En 1998-99, se sont déroulées deux sessions du concours de recrutement des personnels de direction.

Pas de changement pour les lauréats du concours 1998. Par contre les lauréats du concours 1999 seront mis directement en stage pour deux ans, sans formation préalable. La raison de cette décision ? Sans doute la crise de recrutement et les plus de mille postes vacants l'an dernier. Procéder ainsi, c'est sacrifier l'avenir au présent. En ef-

fet, le métier de chef d'établissement est de plus en plus difficile, les cas de conflits et de difficultés de plus en plus fré-

quents et ce n'est pas en escamotant la formation préalable qu'on préparera les nouveaux lauréats à faire face.



**Pour plus
d'infos
et donner
votre avis**
[http://www.
sgen-cfdt.org](http://www.sgen-cfdt.org)

Bonnes vacances !

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

Vincent Fabre

Catherine Hirschmuller

COMITÉ DE RÉDACTION

J.J. Biger, I. Conversin,
F. Lebocey, R. Piécuch,
C. Renaud, P. Taurisson

FLASHAGE

Frapada (Paris XIV^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon-Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 40 03 37 00
Fax : 01 42 02 50 97

Minitel :

3615 CFDT*SGEN

Sur Internet : <http://www.sgen-cfdt.org>

Par mél :

fede@sgen-cfdt.org

JURIDIQUE

Cumuls d'emploi et rémunération

L'autorisation est indispensable, sinon attention aux reversements ! La réglementation des cumuls exige que toutes les rémunérations publiques doivent être notifiées à l'ordonnateur du traitement principal de l'agent qui est chargé d'en établir chaque année un relevé qui sera certifié exact et complété par l'intéressé.

Ce relevé vaut titre de perception pour le versement à la collectivité servant le traitement principal des sommes perçues en dépassement de la limite du cumul (pas plus de 100 %

du traitement principal). Ces dispositioins ne sont applicables que dans l'hypothèse où le cumul d'emplois a fait l'objet d'une autorisation permettant que ce relevé de compte soit établi. À défaut d'autorisation, et comme en l'espèce, de demande d'autorisation de cumul, le recteur était fondé à émettre un ordre de versement sans que l'intéressé puisse se prévaloir du non-respect des dispositions précitées.

Tribunal administratif
Paris, 25/11/1998, Roland
Hattab, n° 9313647/7

PREMIER DEGRÉ

Liste d'aptitude pour l'accès au corps de professeur des écoles

Malgré les interventions du Sgen-CFDT pour un maintien en l'état du barème d'accès à la liste d'aptitude de professeur des écoles, le ministère a décidé d'y intégrer les critères Zep et direction d'école.

Trois points seront attribués aux personnels ayant exercé leurs fonctions en Zep au cours de l'année et y ayant accompli trois années de service continu.

Les directeurs d'école

nommés dans l'emploi et inscrits sur liste d'aptitude, ainsi que les chargés de classe unique, bénéficient d'un point.

Là où l'information n'avait pas été faite sur la perspective de ces nouveaux critères, l'appel à candidature a normalement dû être relancé par les inspections académiques.

17 625 instituteurs (au lieu de 11 711 l'an dernier) devraient cette année intégrer le corps de professeur des écoles.

Usep : une nouvelle dynamique

L'Usep (Union sportive de l'enseignement du premier degré) a signé le 9 avril 1999 une convention avec le ministère de l'Éducation nationale, qui lui reconnaît officiellement une mission de service public. Cette mission passe par l'organisation de rencontres visant la construction d'une culture sportive, et par la responsabilisation progressive des enfants dans le fonctionnement

de l'association d'école. L'Usep s'engage par ailleurs à organiser des formations visant à améliorer les compétences de tous les acteurs du projet associatif. En contrepartie, le ministère assurera un soutien financier à l'Usep sous forme de subventions et mettra des aides-éducateurs à disposition de l'Usep pour la mise en œuvre des projets éducatifs locaux.

DES SOUS

Contrairement à ce que laissait croire une coquille dans le Profession Éducation n° 86, la valeur du point d'indice a bien été majorée de 0,5 % à compter du 1^{er} avril. De plus, tous les personnels (actifs ou retraités) se sont vu attribuer un point d'indice supplémentaire. De ce fait, le minimum de pension garanti pour 25 années de service est maintenant

calculé sur la base de l'indice réel 203, et passe de 5 553,18 F à 5 608,68 F.

Le 1^{er} juillet, attribution de 2 points pour les indices inférieurs à 294, et d'un point pour ceux compris entre 295 et 374. Prochaine revalorisation le 1^{er} décembre 1999 par relèvement de 0,8 % de la valeur du point et nouvelle attribution uniforme d'un point supplémentaire.

Alain Mouchoux

Dans le cadre de la construction européenne, quel rôle peut jouer le comité syndical européen de l'éducation ?

La construction de l'Europe est un processus continu. Mais elle a surtout favorisé la libre circulation des capitaux et n'a pas donné sa place au développement de politiques sociales solides s'articulant avec les politiques nationales et les renforçant. En particulier, l'éducation a été quasiment absente des traités successifs ; pourtant elle conditionne la vie et la formation de plus de 80 millions d'élèves et étudiants. L'éducation, la formation et la recherche représentent des atouts majeurs pour l'Europe. Ce sont des éléments primordiaux pour la cohésion, l'inclusion sociale, pour la promotion de la citoyenneté européenne pour assurer et conforter la démocratie, les libertés et lutter contre le racisme et la xénophobie.

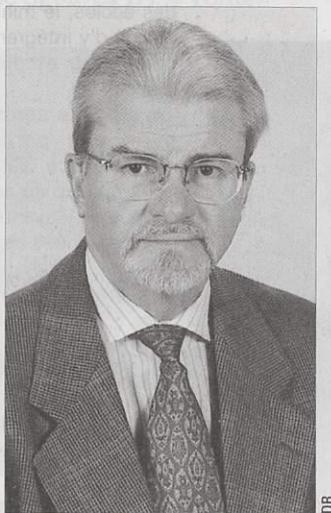
Le rôle du CSEE comme "voix" des enseignants et des personnels d'éducation, comme seule grande organisation représentative des intérêts et des revendications des syndicats européens de l'éducation est double : agir dans, auprès de la confédération européenne des syndicats et avec elle pour renforcer les revendications sociales générales et celles des conditions de vie et de travail ; et agir directement auprès de toutes les institutions européennes pour faire prendre en compte nos revendications pour une meilleure qualité dans l'éducation. Ce rôle va croissant, en raison précisément de la place grandissante de l'éducation et de la formation, prise désormais dans les préoccupations européennes !

Dans les prochains mois, quelle sera à ton avis la grande priorité du CSEE ?

Dans les revendications syndicales, il est souvent hasardeux de ne retenir qu'une grande priorité, alors qu'il y a articulation, interénétration entre plusieurs exigences.

Alain Mouchoux, instituteur, professeur puis inspecteur de l'Éducation nationale, est secrétaire général du comité syndical européen de l'éducation depuis 1993.

Auparavant, il avait assumé des responsabilités au sein de la Fen avant de s'engager dans la construction d'une Europe de l'éducation. Entretien.



tières nationales, tout ceci crée le besoin de modifier les contenus, les pratiques et méthodes d'enseignement, d'intégrer les résultats de la recherche en éducation et de prendre en compte les réussites et les échecs connus dans ce domaine dans d'autres pays en Europe.

Penses-tu que la conception française sur la laïcité gagne du terrain en Europe ?

Le concept de laïcité n'a pas la même signification entre les divers pays de l'Europe. Le mot même traduit dans une autre langue n'est pas porteur du même sens.

L'indépendance de l'État par rapport aux autorités religieuses, aux groupes de pression, mais aussi la place des établissements scolaires privés ou confessionnels sont vécues de façon différente, car ils sont le produit de l'histoire, des traditions et des cultures ; la religion y voisine différemment avec l'État. Mais au sein du CSEE, près de 98 % des organisations membres sont attachées au service public d'éducation, à son financement public et donc sont contre les privatisations de toute nature. Dans le même temps, également, l'immigration, l'usage du droit d'asile, l'installation durable sur le sol national de personnes d'autres origines ethniques, géographiques, culturelles, linguistiques posent de façon renouvelée et permanente la question du respect de l'autre.

L'éducation interculturelle - pour laquelle le CSEE agit beaucoup - est une réponse ouverte d'acceptation des différences à condition que

celles-ci ne soient pas cause de nouvelles hiérarchies au détriment des plus faibles. Les conflits qui ensanglagent encore l'Europe, que ce soit en Irlande ou au Kosovo, marquent cruellement l'absence d'approche, de démarche, de philosophie laïques.

C'est pourquoi nous développons l'idée et le principe d'une école ouverte à tous, accueillante et tentant de développer un vrai espace éducatif de qualité pour tous. Et dans ce cadre, l'idée de laïcité progresse !

Dans quelques mois, tu vas quitter tes responsabilités de secrétaire général du CSEE. Quels points forts retiendras-tu de l'exercice de ta fonction ?

Tout d'abord celui de la nécessité d'amplifier le dialogue, l'écoute, les échanges entre les organisations syndicales en Europe et de développer profondément le sentiment d'appartenance à une organisation syndicale européenne au sein de laquelle les préoccupations, les revendications, les intérêts sont communs. Ensuite, celui de donner au CSEE la possibilité de représenter réellement les enseignants et les personnels d'éducation auprès des institutions européennes et donc de développer le dialogue social sectoriel et de mettre en synergie leurs revendications. Enfin, de faire comprendre à tous nos collègues d'Europe que leur avenir est notre continent avec ses atouts, ses faiblesses, sa diversité, y compris dans l'éducation et la formation.

L'Europe a une histoire ; elle a élaboré progressivement des règles de vie, un corpus de droits, des protections sociales - notamment des services publics - une qualité de vie. Nous ne sommes pas les seuls, mais il y a là, dans ces domaines, une spécificité européenne qu'il convient de préserver, sinon d'amplifier. Notre mouvement syndical peut y contribuer puissamment.

(Suite de la page 15)

Divers

Rech. thème "espéranto et jeunes en difficulté", tte idée, info, doc, récit expérience, projets... Urgent.

Tél : 01 47 99 75 51

Ventes

73 - Aix-les-Bains, F3 ctre ville, 85 m², 3^e ét., asc., balc. E-O, cave, park. fermé, ch. annexe, 750 KF.

Tél : 04 79 61 61 93

Locations

83 - Rayol Canadel, pt imm. ds parc, 2 p. + grde mezzanine + terrasse vue mer, 6 couch., tt cft., prox. plage-comm., qz/mois.

Tél : 01 48 70 19 65

73 - En Maurienne ds station calme et ensoleillée, app. à louer, été, hiver, 6/8 pers., prix intéressants.

Tél : 04 79 32 81 08 ou 04 79 59 31 38

22 - Trébeurden, mais. tt cft, plage 40 m, 4 ch., 2 sdb, 8/9 pers., juillet 3 000 F/1s, 5 500 F/2s, 8 000 F/3s.

Tél : 02 99 98 10 84

25 - À la montagne (2 000 m), F3, 60 m² tt cft ds chalet, août et sept.

Tél : 03 20 05 32 93

38 - En Chartreuse, gîte rural 4/6 pers., sem/qz.

Tél : 04 92 50 03 07

63 - La Bourboule, Massif central, T2 ctre ville, 5 pers., tt cft., cures, balades, WE, sem., 900 à 1 500 F/s.

Tél : 02 41 69 86 80

38 - Pont de Chéruy, ds rés. calme, loc. T3 à l'année, 65 m², sols carrelés, cuis. équipée, 3 000 F+ 500 F ch.

Tél : 02 40 63 16 48

64 - St Jean-de-Luz, F2+1 ch., grde terrasse, calme, 5 mn plage, loc. été.

Tél : 05 58 75 02 25

Lignano, sur Adriatique, entre Venise et Trieste, app. 4/5 pers., grd séj., cuis. avec couch. 1 pers., gde ch. 1 lit 2 personnes et 1 lit 1 personne, sdb, wc, jardin, terrasse, 70 000 lires par jour, Agenzia Marina, 5 Arco del Libeccio, 33054 Lignano-Pineta (Italie).

Tél : 0039 (0431) 428366

12 - Salles Curan, app. 75 m², calme, 1 km lac Parelopou, poss. 8 couch., 06/09 : 1 300 F/s, 07/08 : 1 600 F/s.

Tél : 05 65 67 38 93

17 - La Rochelle, studio mezzanine 2/4 pers., prox. marché, 400 m vieux port, 1 700 F/s, 3 200 F/qz.

Tél : 02 40 63 16 48

39 - Jura, loc. tte l'année gîtes ruraux, tout confort, 4 à 8 pers., altitude 1 000 m, calme, promenades forêt, baignade 15 km.

Tél : 03 84 51 32 44

05 - Briançon, F3, 6 pers., garage, été, quinzaine, 3 000 F/3 400 F.

Tél : 04 92 20 03 50

06 - Nice, 2 p. 40 m² meubl., cuis., s. d'eau, cft, très calme, prox. mer, 2/3 pers., août : 1 400 F/1s, 2 600 F/2s, 3 700 F/3s, 4 800 F/mois ttc.

Tél : 04 93 51 21 86

40 - Mimizan-Plage camping municipal***, caravane équip. avec auvent 3 pl., du 15/07 au 14/08, 1 800 F/sem. tt compris.

Tél : 05 53 96 09 56

ou 01 42 93 59 57

83 - Bormes plage, T2 4/5 pers. tt cft, tv, tél., park., plage 400 m, prox. comm., 1 300 F à 2 200 F/sem.

Tél : 04 94 78 82 22

50 - Coutainville, pav. 5 pers. tt cft + jard., mer 50 m, du 12/06 au 31/07, 1 500 à 1 800 F/sem.

Tél : 01 69 40 83 18

86 - Poitiers, maison rénovée ds quartier calme, accès grds axes, cuis., s. à m. avec cheminée, véranda, 4 ch., petit bureau, gar., cave, jardinet, chf fuel.

Tél : 05 49 52 23 67

17 - La Rochelle, 5 mn pt de l'Île de Ré, grande maison, jardin, tt cft, 2 sdb, 7/8 pers., du 15/08 au 31/08.

Tél : 05 46 42 20 49

67 - Reichshoffen, Vosges du nord, maison individuelle 4/5 pers., juillet/août : 1 300 F/s., hors saison : 1 000 F/s.

Tél : 03 88 53 94 44

05 - Serre chevalier, T2, RdC, petit imm., 4 pers., du 17/07 au 24/08/99, 1 300 F/s ou 2 200 F/qz.

Tél : 04 92 24 81 14

56 - Vannes, app. T2 neuf, tt confort, grde balcon, 5 mn du port, juin/juillet, 1 500 F/sem.

Tél : 02 97 66 95 71

3014 SGEN MUT

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, DES LYCÉES PROFESSIONNELS,
CONSEILLERS D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

Vos mutations sur minitel

- ▶ Remplissez votre fiche syndicale
- ▶ Calculez votre barème en direct
- ▶ Découvrez le résultat dès la fin de la commission

SGEN CFDT
avec vous, l'avenir aujourd'hui

Un outil indispensable

Les textes officiels concernant l'Éducation nationale changent souvent. Posséder un outil constamment à jour est nécessaire pour les personnels, mais également pour les établissements. Le Vade mecum du Sgen-CFDT est rangé dans trois livres-classeurs. Chaque trimestre, la *Revue du Vade mecum* permet une mise à jour des volumes par simple remplacement de pages et apporte commentaires et appréciations sur les nouveaux décrets, circulaires ou lois publiés ou en préparation.

Trois classeurs remis à jour chaque trimestre

Le nouveau Vade mecum est constitué de trois livres-classeurs :

- ✖ Livre 1 : pour les personnels des écoles
- ✖ Livre 2 : pour tous les personnels des établissements du 2nd degré
- ✖ Livre 3 : statut général des personnels de l'Éducation nationale

Le livre 3, partie générale commune aux 1^{er} et 2nd degrés, est vendu associé au livre 1 ou au livre 2 ou aux livres 1 et 2.

Avec ce Vade mecum évolutif, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

Bon de commande

à renvoyer à : Vade mecum du Sgen-CFDT
47/49, av. Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19
accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal.

Nom : Prénom :

Département d'exercice :

Adresse complète de livraison des classeurs et des mises à jour :

.....

Adhérent : Oui Non

Tarifs valables de janvier à décembre 1999.

↓ Cocher la case choisie

Volumes 1 et 3, avec mises à jour

	Adhérents (*)	Autres
<input type="checkbox"/>	260 F	470 F
<input type="checkbox"/>	460 F	870 F

Volumes 2 et 3, avec mises à jour

<input type="checkbox"/>	260 F	470 F
<input type="checkbox"/>	460 F	870 F

Volumes 1, 2 et 3, avec mises à jour

<input type="checkbox"/>	420 F	750 F
<input type="checkbox"/>	720 F	1 350 F

(*) Agrafer la bande adresse de Profession Éducation
à ce bon pour bénéficier du prix spécial adhérents.

Dom-Tom et étranger, nous consulter pour tarifs d'expédition.

Montant du chèque
à l'ordre du Sgen-CFDT :

vade
mecum
sgen
cfdt

